

Voici ce que disent [Louis GILLE](#), [Alphonse OOMS](#) et [Paul DELANDSHEERE](#) dans ***Cinquante mois d'occupation allemande*** (Volume 2 : 1916) du

MERCREDI 1^{er} MARS 1916

Les Allemands voudraient voir se rouvrir nos universités. Depuis longtemps déjà, les principaux journaux censurés de Bruxelles mènent campagne dans ce sens. Mais cette campagne ne trompe personne. On comprend trop bien le plaisir qu'éprouverait l'ennemi à atteindre ce résultat : il tirerait de là, devant son public d'Allemagne, une preuve nouvelle que « *sous le bienfaisant régime de l'occupation allemande, la vie normale a repris, en Belgique, son cours* », comme les feuilles d'outre-Rhin ont déjà eu l'audace de l'écrire ; ensuite, les jeunes gens belges occupés dans les universités ne seraient peut-être plus travaillés par l'idée de rejoindre le front ; enfin, la réouverture des quatre universités poserait tout naturellement la question de l'université flamande sur un terrain pratique, tandis que le Gouverneur général est maintenant acculé à la nécessité de la poser lui-même dans des conditions et circonstances où se dévoile l'arrière-pensée teutonne.

Les dirigeants des deux universités libres,

Bruxelles et Louvain, se sont mis d'accord, dès les premiers jours, pour fermer leurs établissements (1). Depuis, par des moyens détournés, l'autorité occupante a cherché à vaincre leur résistance. Pour Bruxelles, elle a insisté notamment auprès de M. le professeur Héger, recteur, mais en vain.

A Louvain, les Allemands, ayant mis le feu aux halles universitaires, éprouvèrent, semble-t-il, plus de difficultés à aborder la discussion du problème. Ils ne firent ni une demande ni une offre directe. Mais. Ils répandirent le bruit (avec l'espoir qu'il arriverait jusqu'aux milieux dirigeants de l'Université et y serait favorablement accueilli) que l'Université de Louvain trouverait aisément de l'argent pour reconstruire ses locaux ; que, vraisemblablement, l'autorité allemande ne resterait pas indifférente à cet égard, etc. Mais ce fut tout.

Un jour, pourtant, le Commissaire impérial civil se présenta chez Monseigneur Ladeuze, recteur, et lui dit :

- *Le Gouvernement allemand n'ignore pas qu'à l'étranger se sont créés des Comités qui recueillent des livres pour reconstituer la bibliothèque de l'Université de Louvain. Il va sans dire que l'Allemagne participera également à cette reconstitution. Je crois que nos universités, nos éditeurs, feront volontiers des envois.*

Arrivé à cet endroit de sa communication, le

Commissaire civil s'arrêta pour connaître l'effet qu'elle avait produit. Monseigneur Ladeuze lui répondit :

- *Les Comités auxquels vous faites allusion ont été formés dans des pays alliés ou amis de la Belgique. Pour ce qui concerne l'Allemagne, permettez que je vous fasse remarquer qu'il y a une question préalable. Il s'agit de savoir qui est responsable de la destruction sauvage d'un établissement scientifique universellement connu et d'une bibliothèque contenant des trésors qu'il n'y a plus moyen de remplacer.*
- *Qui est responsable ? A quoi bon s'arrêter à cela ? N'est-ce pas la guerre qui tranchera tout ?*
- *Non, non, quelle que soit la fin de la guerre, il y aura une enquête officielle sur les crimes qui ont été commis ici ; la lumière sera faite, et tant qu'elle n'est pas faite, je n'accepte rien de nos agresseurs, pas même une feuille de papier.*

Toutes les démarches allemandes du côté de l'enseignement supérieur libre étant demeurées vaines, il ne restait au Gouverneur général qu'à faire une dernière tentative, celle-là du côté de l'enseignement supérieur officiel. Il a donc, le 11 février dernier, chargé l'administration des Sciences et des Arts de demander à l'Université de Liège son avis sur l'idée de rouvrir les cours. Il a reçu du Conseil académique de cette Université

cette fine réponse :

Le Conseil académique, ayant pris connaissance de la lettre de M. le Secrétaire général des Sciences et des Arts en date du 11 février dernier, est d'avis à l'unanimité qu'il est moralement et matériellement impossible à l'université de Liège de reprendre les cours au mois d'octobre prochain.

En voici les raisons : Le Conseil est parti de cette idée que l'intention de l'autorité occupante n'est pas de faire reprendre l'enseignement supérieur de l'Etat en apparence seulement. Il ne peut s'agir que de ranimer la vie académique dans des conditions suffisantes. L'Université ne pourrait se prêter à une réouverture de cours partielle ou éphémère au profit d'une infime minorité d'étudiants avec un corps professoral incomplet et sans locaux ni matériel convenables et sans liberté.

I. — Le manque d'élèves est patent. Le plus grand nombre de nos élèves, la partie la plus saine, la plus énergique, la plus intéressante de notre population d'étudiants fait vaillamment son devoir sous les drapeaux. Les étudiants étrangers sont expulsés ou prisonniers. Parmi nos élèves belges restés au pays, ceux qui habitent la campagne ou d'autres provinces ne pourraient se rendre journellement à Liège, comme jadis. La population serait réduite au petit nombre de jeunes gens demeurant en ville ou dans la banlieue. Combien y

en aurait-il au total ? On dit que depuis deux ans les athénées et les collèges ont formé des promotions de jeunes gens qui se destinent à l'Université et qu'on ne peut laisser sans instruction. Il est hors de doute qu'un bon nombre de ces jeunes gens sont parvenus, malgré tout, à rejoindre l'armée et il est certain que, d'entre ceux qui restent, il en est peu qui se résoudraient à affronter la réprobation publique en passant le seuil de l'Université pour s'y créer une situation privilégiée à l'égard de leurs anciens compagnons. D'ailleurs, imposer à ces jeunes gens quelques mois d'attente n'est pas porter sérieusement atteinte à leurs intérêts.

II. — *Le corps professoral, à son tour, est mutilé.*

Seize professeurs et six chargés de cours sont à l'étranger ; deux professeurs sont décédés. De ceux qui sont restés en Belgique, quatorze annoncent leur intention de réclamer l'éméritat. Le corps enseignant est tellement incomplet, qu'il n'y a pas une seule année d'études qui pourrait être organisée intégralement.

III. — *Les raisons relatives aux locaux et au matériel ont encore, à côté des précédentes, une valeur suffisante pour rendre impossible toute tentative de réouverture sérieuse. Un grand nombre de locaux, ceux notamment des facultés de philosophie et lettres, de droit, des sciences de la faculté technique, ont été dégradés et*

privés de leur matériel. Malgré toute la diligence que l'on pourrait apporter à la réparation des dommages, on ne saurait, dans les circonstances actuelles, remplacer les livres disparus.

L'Université ne peut évidemment rentrer chez elle qu'après un état des lieux et un inventaire qui prendraient des mois. La reconstitution des collections et des laboratoires ne peut se faire tant que les relations commerciales avec l'étranger ne sont pas rétablies. Comment reconstituer, en effet, le laboratoire de physique, le laboratoire de sidérurgie ? Tous les instruments ont été détruits, détériorés ou dispersés. Les importants laboratoires de chimie de la faculté des sciences et de la faculté technique sont privés d'un matériel précieux et indispensable. La réquisition du platine les met hors d'état de fonctionner. Ailleurs, ce sont les livres qui ont disparu, les collections de revues courantes et journalièrement utiles qui sont dépareillées. La Bibliothèque a beaucoup souffert, Non seulement il y règne un grand désordre, mais il y a des lacunes à combler. Un recatement général est à faire avant que les professeurs puissent s'en servir. Les exercices pratiques, complètement indispensables à nombre de cours, sont rendus extrêmement difficiles ou impossibles. C'est ainsi que ceux des cours de géologie et de topographie comportent l'usage de

cartes à grande échelle dont la vente et le prêt sont interdits. Les excursions obligatoires de la faculté technique et de l'école spéciale de commerce sont impraticables aujourd'hui.

L'enseignement clinique de la médecine ne pourrait se faire. En effet, les cliniques chirurgicales et dermatologiques pour moitié, la clinique médicale dans sa totalité, de même que les cliniques oculistique et otolaryngologique avec leurs polycliniques qui assurent la consultation gratuite aux indigents et, du même coup, l'hospitalisation du matériel d'enseignement, sont exclusivement attribuées aux soldats de l'armée allemande et au personnel des chemins de fer. Pour que l'enseignement pût être repris, il faudrait que l'hôpital de Bavière fût complètement évacué, que les portes en fussent largement ouvertes aux malades et aux étudiants. Il est difficile de croire que l'autorité allemande se passerait de ces locaux.

IV. — A supposer l'Université matériellement rétablie, le régime de l'occupation militaire est incompatible avec la vie académique. C'est une condition essentielle de l'enseignement universitaire que d'être libre. Or, l'arrêté de M. le Gouverneur général du 26 juin 1915, qui permet l'inspection de toutes les écoles, suffit à lui seul pour paralyser la liberté de la parole. Bâillonné dans sa chaire, le professeur est encore dans la

ville comme en prison. Sans relations avec ses collègues et ses confrères, sans communications d'aucune sorte avec le dehors, il ne peut recevoir les publications périodiques, ni les livres dont il a besoin. Il faut reconnaître que l'enseignement supérieur n'est comparable à aucune administration publique. Il a, par sa nature, des exigences dont peuvent se passer la magistrature et les services administratifs. La liberté de l'expression de la pensée est une de ces exigences. La liberté de l'esprit en est une autre. Le travail intellectuel est malaisé déjà pour l'individu isolé, dans un temps où l'on est étreint par l'angoisse de la destinée de la Patrie. Le travail eu commun serait plus malaisé encore. Elèves et maîtres manqueraient de la liberté d'esprit qui fait les leçons profitables. C'est la gloire des universités d'avoir toujours revendiqué la liberté de l'enseignement. La dignité, l'honneur et la liberté de l'enseignement supérieur, sont un bien international. Et si, à notre tour, nous les défendons, nous sommes certains de recevoir, dans tous le pays, approbation, ouverte ou tacite, des maîtres qui ont pleinement conscience de leur mission scientifique. En résumé, la vie universitaire, si l'on entend ce mot dans le sens sérieux et positif qui lui convient, est impossible sous le régime de l'occupation militaire, et particulièrement dans les conditions existantes à Liège. La guerre est la guerre. En vain tenterait-on

d'y faire renaître des institutions qui ne peuvent vivre que dans la paix et par la paix.

(1) Voir les motifs de cette décision, le 7 octobre 1914.

Le volume 1 (1914-1915) peut être téléchargé via :
<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k373380s/f1.image>